



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 Janvier 2023

Date de la convocation : 13 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Lay.

Ordre du Jour

- 1- Convention Territoriale Globale;
- 2- Restes à Réaliser 2022 ;
- 3- Orientations Budgétaires 2023 ;
- 4- Taxes Directes Locales ;
- 5- Travaux divers ;
- 6- Questions diverses.

Présents :

Jean-Christophe GUILLON, Leitia BERNICAT, Jean-Marc GIRAUD, Pierre SALAZARD, Jocelyn JUNET, Nicolas PONTILLE, Michel PATUREL, Sandrine BLEIN, Myriam CORTEY, Hervé PONTILLE, Carole IAFRATE, Maryline PANENC, Fernand BERCHOUX

Absents : Paula RODRIGUES, Jean-Pierre BUCCO,

Pouvoirs déposés :

Jean-Pierre BUCCO à Pierre SALAZARD

Secrétaire élu pour la séance : Leitia BERNICAT

- Approbation procès-verbal -

Approbation par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance du conseil précédent du Procès-verbal de la séance du 20 décembre 2022.

- CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale instaurée par la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF). Elle a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

Suite à la prise de compétences pour les communes de la CoPLER, de la gestion de la CG intercommunale, Suite au diagnostic réalisé sur le territoire par le cabinet RCC, préalablement défini et à l'appellation de CTG de la CoPLER qui en définit le périmètre et les communes, Il est proposé de signer une convention avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire qui vise à définir le projet stratégique du territoire à l'égard des familles ainsi que sa mise en œuvre. Elle sera conclue jusqu'au 31 décembre 2026.

La CAF et chaque commune s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qui seront précisés dans les plans d'actions, à décliner de façon opérationnelle.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat Enfance Jeunesse passé avec les collectivités signataires, la CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de 2021 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire et CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2 de la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la CTG;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF et les différentes communes;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- RESTES A REALISER 2022 -

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée			0,00 €
1641 - Emprunts en euros	65 000,00 €	60 343,12 €	0,00 €
2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	800,00 €	741,20 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	10 650,37 €	0,00 €	0,00 €
Opération 113 - Achat mobilier pour l'Ecole Publique			0,00 €
2184 - Mobilier	500,00 €	247,90 €	0,00 €
Opération 121 - Cimetière : reprise de concessions funéraires			634,00 €
2116 - Cimetières	6 964,00 €	6 330,00 €	634,00 €
Opération 122 - Aménagement du Centre Bourg			2 901,61 €
2152 - Installations de voirie	2 901,61 €	0,00 €	2 901,61 €
Opération 127 - Parafoudre de la Chapelle			0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 449,20 €	0,00 €	0,00 €
Opération 129 - Création d'un local d'archives			0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 131 - City Stade			0,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			251 947,56 €
Opération 132 - Maison Jacquetton			0,00 €
2132 - Immeubles de rapport	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313 - Constructions	803 313,96 €	545 916,20 €	251 947,56 €
Opération 133 - Terrain de la Forest			0,00 €
2118 - Autres terrains	7 900,00 €	887,10 €	0,00 €
Opération 134 - Aménagement Jardin Public			100 000,00 €
2313 - Constructions	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Opération 135 - Eclairage Public			0,00 €
2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	5 800,00 €	3 544,14 €	0,00 €
Opération 136 - Mise en sécurité rue de la chapelle et de La Forest			10 361,46 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00 €	4 638,54 €	10 361,46 €
Opération 65 - Voirie			50 000,00 €
2151 - Réseaux de voirie	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Opération 73 - Matériel service voirie			0,00 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00 €	672,00 €	0,00 €
			500,00 €
Opération 76 - Classement des chemins			500,00 €
2151 - Réseaux de voirie	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Opération 80 - Murs terrain sport et cimetière			2 000,00 €
2116 - Cimetières	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Opération 81 - Bât. communaux Ecole Publique			20 000,00 €
2313 - Constructions	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Opération 89 - Local associations sportives			6 000,00 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
Opération 98 - Salle Communale			0,00 €
2313 - Constructions	5 050,44 €	0,00 €	0,00 €
Opération 99 - Achat guirlandes de Noël			0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €	4 809,60 €	0,00 €

Report des Dépenses : 444 344,63 Euros

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée			528 286,73 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	44 528,57 €	44 528,57 €	0,00 €
10222 - F.C.T.V.A.	11 500,00 €	40 080,96 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	4 000,00 €	7 876,40 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	74 926,01 €	74 926,01 €	0,00 €
1313 - Départements	34 000,00 €	0,00 €	32 250,00 €
1321 - Etat et établissements nationaux	193 460,00 €	29 950,27 €	141 422,00 €
1322 - Régions	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
1323 - Départements	250 770,00 €	17 955,00 €	204 614,73 €
1641 - Emprunts en euros	350 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €
1676 - Dettes envers locataires-acquéreurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Report des Recettes : 528 286,73 Euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les restes à réaliser 2022 pour 444 344,63 Euros en dépenses et 528 286,76 Euros en recettes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte administratif du budget communal, assainissement et lotissement de l'Hippodrome seront votés au conseil de février et le budget en mars.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours de réalisation :

- Construction du préau sur le jardin public,
- 2^{ème} phase de la voirie du chemin de Ronde,
- Chicane de la place de la Chapelle à la rue de la Forest,
- Maison Jacquetton.

Monsieur le Maire fait part des projets :

- Voirie du chemin du Domaine Neuf,
- Aménagement piétonnier de la Croix Blanche, les Allées et la Verpillère,
- Rénovation de la salle à l'étage de l'école,
- Achat de rideaux à la salle des associations de la Forest,
- Achat d'un aspirateur à feuilles.

Ces projets se feront selon les enveloppes budgétaires disponibles de l'exercice 2023.

- VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déterminer le taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2023.

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2022 :

- Taxe foncière bâti : 27.80 %
- Taxe foncière non bâti : 31.32 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** que les taux d'imposition des taxes seront les suivantes pour l'année 2023 :

- Taxe foncière bâti : 27.80 %
- Taxe foncière non bâti : 31.32 %

- TRAVAUX DIVERS -

- Les Allées

Les agents ont continué de mettre en pelouse les abords piétonniers des allées pour faciliter l'entretien du fait que les désherbants soient interdits.

De plus, suite à l'abattage des sapins aux Cités, ils ont procédé à l'arrachage des souches ainsi qu'à la préparation pour l'ensemencement en gazon.

- Voirie

La voirie du chemin de Ronde est prévu fin février ou début mars ainsi que les rues qui donnent à la maison Jacquetton.

- La Forest

Le drainage du terrain l'a bien assaini.

- Préau

Travaux de charpente en mars. La fin des travaux est prévue en été.

- Inauguration

L'inauguration de la Maison Jacquetton et du préau est prévue le 3 juin 2023.

- Chicane la Forest

Les travaux de chicanes à la Forest sont toujours en attente de validation du Département.

- QUESTIONS DIVERS -

- Remplacement

Mme GARDON Jocelyne part en retraite au 1er avril 2023. Ouverture du poste à 35 heures.

- Bulletin Municipal

Nous avons eu un retour très positif sur le bulletin municipal.

- Décoration de Noël

Un retour très positif sur les décorations de Noël. A voir pour l'année 2023, pour la décoration de la place des Halles.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 23 février 2023.

PV arrêté en date du jeudi 23 février 2023

La secrétaire de séance,
Mme Leitia BERNICAT



Le Maire,
M. Jean-Marc GIRAUD



